

Catherine SCHMITTER
Référente déontologue de l'Université Lyon 2
deontologue@univ-lyon2.fr

Rapport d'activité 2023

A. COMMUNICATION SUR LA RÉFÉRENTE DÉONTOLOGUE INTERNE À L'UNIVERSITÉ LYON 2

La référente déontologue a présenté ses fonctions lors de la journée d'accueil des agents nouvellement nommés à l'Université Lyon 2.

B. DOSSIERS TRAITÉS PAR LA RÉFÉRENTE DÉONTOLOGUE

1. Saisines individuelles d'agents de l'Université Lyon 2

Les saisines ont été cette année plus informelle, les agents demandeurs ayant saisi la référente par téléphone ou par mail pour des conseils rapides.

- Saisine à propos de l'éventuelle intervention d'un avocat dans un M2, sur un sujet pour lequel cet avocat a un dossier en cours dans son cabinet. Avis négatif.
- Saisine à propos d'un cadeau d'importance offert par une étudiante de M2 à une enseignante. Avis négatif.
- Saisine à propos du fonctionnement d'un COS, suspicion de manque de neutralité. Rappel des règles applicables. Il n'est pas possible de donner un avis lorsque la référente n'a pas d'informations suffisantes sur les faits.
- Saisine à propos du dénigrement d'un enseignant par des collègues. Rappel de la règle de courtoisie entre enseignants.

2. Saisine institutionnelle de la DRH de l'Université Lyon 2

- Saisine à propos des conséquences d'une mise en disponibilité d'un enseignant-chercheur sur ses recherches.